

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 10 octobre 2017**

## Sommaire

**10/10/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2017.**

**10/10/17 - 2 – Organisation municipale – Adhésion au Conseil en Energie Partagé de Dinan Agglomération.**

**10/10/17 - 3 – Finances communales – Exécution budgétaire 2017 : examen de la réalisation au 30 septembre.**

**10/10/17 - 4 – Finances communales – Fixation de la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.**

**10/10/17 - 5 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.**

**10/10/17 - 6 – Finances communales – Décisions modificatives du budget principal et du budget annexe eau et assainissement.**

**10/10/17 - 7 – Travaux et aménagements – Présentation du projet de réfection des réseaux d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales dans la rue de Plumaugat.**

**10/10/17 - 8 – Travaux et aménagements – Présentation du projet de réfection du réseau des eaux pluviales dans la rue du Pilaga.**

**10/10/17 - 9 – Travaux et aménagements – Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL pour l'année 2018.**

**10/10/17 - 10 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

**10/10/17 - 11 – Eau et assainissement – Point sur le transfert de la compétence Eau.**

**10/10/17 - 12 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 10 octobre 2017

Le mardi dix octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT.

Absents : Mme Valérie BOTREL (pouvoir à M. Denis LAGUITTON), Mme Martine BARBÉ, M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Rachelle SERRANT).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

M. Pascal BOUILLON est élu secrétaire de séance.

**10/10/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2017.**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la page 3 du document, Monsieur BOUILLON indique une faute d'orthographe dans le nom de Madame VILSALMON.

La correction a été faite.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **10/10/17 - 2 – Organisation municipale – Adhésion au Conseil en Energie Partagé de Dinan Agglomération.**

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, l'intercommunalité a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années.
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune.
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques.
- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la commune sur 3 ans minimum.
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an.

Monsieur le Maire précise que cette adhésion permettra à la commune de s'améliorer sur ces questions.

Monsieur BOUILLON indique que ce service a permis la réalisation d'une économie d'environ 4 000 euros pour le camping de Saint Lormel.

Monsieur KERRIEN signale que Madame BOTREL est intéressée pour être l'élue référent du CEP. En effet, elle a un intérêt pour cette thématique et elle a déjà entamé des démarches d'économies d'énergies pour l'EHPAD Michel Lamarche.

**Vu** la délibération N° CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de Dinan Agglomération fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10 000 habitants au dispositif de Conseil en Energie Partagé,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Broons au service de « Conseil en Energie Partagé ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération.
- **DÉSIGNE** :
  - Un élu « référent CEP » : Madame Valérie BOTREL.
  - Un agent technique en charge du dossier : Monsieur Gilles HAGUET.
  - Un agent administratif : Madame Stéphanie JARDIN.

**10/10/17 - 3 – Finances communales – Exécution budgétaire 2017 : examen de la réalisation au 30 septembre.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Celui-ci fait le point sur l'exécution en cours du budget principal, arrêtée au 30 septembre 2017, tant au niveau de la section fonctionnement que de la section investissement. Il donne des explications détaillées sur les évolutions notables des divers chapitres des dépenses et des recettes.

- Tout d'abord, concernant la section de fonctionnement, toutes les recettes correspondant aux 9 premiers mois de l'année 2017 ne sont pas encore perçues alors que certaines dépenses ont déjà été comptabilisées pour l'année entière (contribution versée à l'OGEC, subventions aux associations...).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé au 30/09/2016	Budget 2017		Réalisé au 30/09/2017	Variations réalisé 2016-2017
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	319 262,31	508 200	26,70	364 251,99	14,09
Charges de Personnel	651 690,15	914 620	48,05	680 731,60	4,46
Charges de gestion courante	220 620,22	267 000	14,03	214 603,76	-2,73
Charges financières	21 449,73	25 500	1,34	19 546,93	-8,87
Charges exceptionnelles	8 339,86	11 000	0,58	-	-100
Dotations aux amortissements	-	73 000	3,83	72 526,62	+100

Atténuation de produits	-	84 044	4,42	-	-
Dépenses imprévues	-	20 000	1,05	-	-
<b>Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>1 221 362,27</b>	<b>1 903 364</b>	<b>100,00</b>	<b>1 351 660,90</b>	<b>10,67</b>

Recettes de fonctionnement	Réalisé au 30/09/2016	Budget 2017		Réalisé au 30/09/2017	Variations réalisé 2016-2017
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	172 179,44	277 000	10,51	180 291,16	4,71
Atténuation de charges	6 999,50	9 000	0,34	4 196,69	-40,04
Impôts et Taxes	946 861,25	1 506 463	57,16	981 716,71	3,68
Dotations, participations et subventions	634 769,56	806 452	30,60	597 091,33	-5,94
Produits de gestion courante	29 042,33	35 000	1,33	623 970,58	2048,49
Produits financiers	3,21	6	-	3,60	12,15
Produits exceptionnels	16 643,62	1 500	0,06	3 658,38	-78,02
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 806 498,91</b>	<b>2 635 421</b>	<b>100,00</b>	<b>2 390 928,45</b>	<b>32,35</b>

- Ensuite, concernant la section d'investissement, les dépenses réelles sont d'environ 912 409 € au 30 septembre 2017 ; un montant important pour une commune de la taille de Broons.

Madame VILSALMON demande un point sur le dossier de la signalétique en campagne.

Monsieur HERVE indique que la commune a reçu deux offres de prix unitaires pour les panneaux de signalisation.

L'entreprise la mieux-disante sera prochainement contactée pour travailler sur le dossier avec la commission.

Monsieur BOUILLON rappelle qu'il manque de la signalétique en centre-ville pour indiquer la salle des fêtes.

Monsieur KERRIEN signale qu'elle sera revue après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 car la dénomination « Foyer Rural » perdure jusqu'au 31 décembre.

Madame VILSALMON souhaite connaître l'avancée du dossier des décorations de Noël.

Monsieur le Maire précise qu'elles ont été commandées et devraient pouvoir être installées cette année. En outre, la commune va prochainement acquérir une structure qui sera installée sur la Place Du Guesclin. Un devis pour une location avait été demandé mais le coût était plus onéreux qu'une acquisition.

Madame SERRANT demande comment s'est opéré le choix des décorations.

Monsieur le Maire indique que, dans un premier temps, lui-même et plusieurs adjoints ont effectué un déplacement sur la Place et autour de l'église pour déterminer les emplacements avec l'entreprise sélectionnée. Dans un second temps, ils ont choisi les motifs avec pour objectif d'harmoniser les décorations et de limiter à une seule couleur avec le blanc.

Madame SERRANT aurait souhaité plus de concertation auprès des élus municipaux pour ce dossier.

- Enfin, l'adjoint aux finances rappelle que les excédents dégagés au titre du budget de fonctionnement sont systématiquement affectés au financement d'opérations d'investissement, lesquelles ont été exécutées sans emprunt nouveau depuis 2002.

En conséquence, l'endettement de la commune à la fin de l'année en cours sera ramené à environ 560 000 €, correspondant à 187 € par habitant.

Il ressort de ses informations que l'exécution du budget 2017 est conforme aux prévisions et que la situation financière de la commune reste très saine.

#### **10/10/17 - 4 – Finances communales – Fixation de la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu d'acquitter auprès des communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

$RODP = ((0.035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}) \times 1,16$  où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal (L= 13 844 mètres).

Pour le calcul de la redevance au titre de l'année 2017, le plafond s'établit à 690,00 € (au titre de 2016, la redevance s'élevait à 678 €).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz à 690 euros.

**10/10/17 - 5 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier rappelle qu'une rencontre avait été effectuée le 11 septembre 2017 avec la trésorière (Madame BLEVIN), le Maire et lui-même. Un point avait été réalisé sur les impayés.

Il informe les élus de la note méthodologique de Dinan Agglomération pour le transfert de la compétence eau et assainissement.

Pour la transmission du budget annexe, il faut le réinjecter en N+1 dans le budget général. Ainsi, les restes à recouvrer seront conservés dans le budget général. A charge pour la trésorerie de continuer le recouvrement pour le compte de la commune.

Monsieur KERRIEN rappelle le caractère récurrent de ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il convient de souligner qu'au niveau local, ce sont les services des finances publiques (Trésor Public) qui sont chargés d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir le paiement des factures émises par la collectivité et que cette tâche ne revient pas aux services municipaux.

Il évoque les moyens légaux utilisables par le Trésor Public, comme la saisie bancaire, les Oppositions à Tiers Détenteur (OTD)...

Par ailleurs, la commission des finances s'est réunie le 05 octobre 2017 pour travailler sur ces dossiers, notamment en amont du transfert de la compétence « Eau et Assainissement ».

Les élus ont débattu sur deux possibilités : soit la commune refuse toute annulation et devra vraisemblablement les accepter dans les prochains mois sur le budget général, soit, « toiler » les états des restes à recouvrer et demander à Madame BLEVIN, la trésorière, d'agir sur les dossiers où il y a une possibilité de recouvrer les dettes.

Si la première solution est retenue, les impayés viendront augmenter les dépenses de fonctionnement et, de fait, réduiront les possibilités d'investissement.

Après une étude, ligne par ligne, les élus de la commission proposent d'effacer une dette s'élevant à 16 780,69 €. Il s'agit principalement de montants inférieurs à 130 € et antérieurs à 2015.

Une nouvelle commission des finances sera programmée en novembre pour poursuivre ce travail de « toilettage » des restes à recouvrer.

Monsieur KERRIEN indique qu'il a, à nouveau, rencontré Madame BLEVIN le 09 octobre dernier. Il lui a fait part des observations des élus de la commission.

Ils souhaitent que les services du Trésor Public agissent rapidement pour recouvrer les sommes dues par certains contribuables.

En outre, Monsieur KERRIEN informe le Conseil Municipal que le caractère irrécouvrable de certaines créances résulte de décisions définitives de justice s'imposant à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune deux dossiers afférents à des créances irrécouvrables.

- Pour le premier dossier, le juge du Tribunal d'Instance de Dinan a pris, en faveur du titulaire du dossier, une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers des Côtes d'Armor, soit 975,10 € pour le budget « eau et assainissement ».
- Pour le deuxième dossier, le juge du Tribunal d'Instance de Dinan a pris, en faveur du titulaire du dossier, une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers des Côtes d'Armor, soit 1 582,88 € pour le budget « eau et assainissement ».

Le montant cumulé de ces effacements de dettes s'élève donc à 19 338,67 euros pour le budget « eau et assainissement ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 19 338,67 euros pour le budget « eau et assainissement ».

**10/10/17 - 6 – Finances communales – Décisions modificatives du budget principal et du budget annexe eau et assainissement.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

- Afin de prendre en compte les annulations de titres sur des exercices antérieures pour le budget annexe, il est proposé de passer les écritures suivantes :

**Budget annexe eau et assainissement - Section Fonctionnement :**

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : + 50 000,00 €
- Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués : + 50 000,00 €

- En outre, afin de prendre en compte l'acquisition d'un nouveau copieur et de l'installation de volets électriques pour le budget principal à l'opération « école maternelle », il est proposé de passer les écritures suivantes

**Budget principal - Section Investissement – Dépenses :**

- Opération 020 – école maternelle : + 7 000,00 €
- Opération 67 – complexe immobilier de l'ancien collègue: - 7 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe « Eau et assainissement », telle que présentée ci-dessus.
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe « principal », telle que présentée ci-dessus.

**10/10/17 - 7 – Travaux et aménagements – Présentation du projet de réfection des réseaux d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales dans la rue de Plumaugat.**

Monsieur le Maire indique que le 02 mars 2017, la commune a signé auprès du cabinet INFRACONCEPT de Cesson-Sévigné (35), représenté par son gérant, Monsieur Norbert VERITE, un contrat d'étude de faisabilité pour l'aménagement de la rue de Plumaugat et la Place du Docteur Laurent.

Pour réaliser son étude, la commune a effectué un passage caméra dans les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (par l'entreprise A3SN).

Malheureusement, le résultat du rapport d'analyse n'est pas bon. Plus de 90% des réseaux sont à changer.

Une estimation du coût des travaux a été réalisée :

- Pour le réseau des eaux pluviales : 166 255 € HT, soit 199 506 € TTC.
- Pour le réseau des eaux usées : 124 100 € HT, soit 148 920 € TTC.
- Pour le réseau de l'eau potable : 123 345 € HT, soit 148 014 € TTC.
- Total de l'estimation : 413 700 € HT, soit 496 440 € TTC.

Il est proposé de valider l'enveloppe financière pour les travaux et de lancer une consultation avant la fin de l'année.

Monsieur ERMEL souhaiterait que la rue du Docteur Albert Girard soit intégrée dans le projet de la rue de Plumaugat. Sinon, seule cette rue ne serait pas aménagée dans ce secteur.

Par conséquent, les élus municipaux approuvent l'ajout de la rue du Docteur Albert Girard à l'aménagement global.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le remplacement des réseaux des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable dans la rue de Plumaugat, dans la rue du Docteur Albert Girard, sur la Place du Docteur Laurent.

- **CHARGE** le maître d'œuvre de l'opération pour réaliser le dossier de consultation des entreprises.

### **10/10/17 - 8 – Travaux et aménagements – Présentation du projet de réfection du réseau des eaux pluviales dans la rue du Pilaga.**

Monsieur le Maire indique que le 30 mai 2017, la commune a signé auprès du cabinet INFRACONCEPT de Cesson-Sévigné (35), représenté par son gérant, Monsieur Norbert VERITE, un contrat d'étude de faisabilité pour le réseau des eaux pluviales de la rue du Pilaga (plusieurs riverains subissent fréquemment l'inondation de leur garage).

Pour réaliser son étude, la commune a effectué un passage caméra dans le réseau (par l'entreprise A3SN).

Plusieurs solutions sont proposées :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. L'extension du réseau de la rue du Pilaga et rue du Fief : | 78 600 € HT  |
| 2. La pose d'une cuve de stockage de 100m <sup>3</sup> :      | 40 000 € HT  |
| 3. La traversée de la RD :                                    | 12 040 € HT  |
| 4. L'extension du réseau dans la rue de la Noé Derval :       | 34 460 € HT  |
| 5. La réhabilitation globale du réseau par l'intérieur :      | 21 615 € HT  |
| 6. Coût total des solutions :                                 | 186 715 € HT |

Il est proposé de valider les solutions 1, 2 et 5 pour un montant de 140 215 € HT et de lancer une consultation avant la fin de l'année.

Monsieur RAMARE demande si une cuve de 100 m<sup>3</sup> est suffisante ?

En outre, l'extension du réseau dans la rue de la Noé Derval ne risque-t-elle pas de déplacer le problème ?

Après discussions, les élus s'accordent sur les solutions 1, 2 et 5, sous réserve de bien revoir les diamètres des canalisations sur ce secteur.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les solutions 1, 2 et 5 telles qu'énoncées ci-dessus.
- **CHARGE** le maître d'œuvre de l'opération pour réaliser le dossier de consultation des entreprises.

### **10/10/17 - 9 – Travaux et aménagements – Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL pour l'année 2018.**

Monsieur le Maire signale qu'à partir de juin 2018, il restera quatre rues dans l'agglomération où les réseaux seront à effacer :

- |                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| ➤ Bertrand Milon. | ➤ La Madeleine. |
| ➤ Launay.         | ➤ Pédenhouët.   |

Pour avoir le maximum de subvention, il ne faut pas dépasser le montant de 125 000 € HT pour le réseau électrique (30% de participation pour la commune, sinon 54%). Avec la rue du Puits, la commune aura déjà consommé 80 000 € HT de travaux en 2018.

Un chiffrage sommaire a été réalisé par le SDE :

- |                    |              |                  |             |
|--------------------|--------------|------------------|-------------|
| ➤ Bertrand Milon : | 25 000 € HT  | ➤ La Madeleine : | 72 000 € HT |
| ➤ Launay :         | 100 000 € HT | ➤ Pédenhouët :   | 52 000 € HT |

Il convient donc de choisir le contenu du programme d'effacement de réseaux pour l'année 2018.

Monsieur RAMARE demande s'il est possible de faire en 2018 la moitié de la rue de Launay, entre la rue du Bellouard et la gendarmerie ?

Pour une question de commodité des travaux, les élus pensent qu'il ne faut pas scinder les travaux.

Après discussions, vu l'enveloppe financière disponible pour les travaux, les élus estiment qu'il serait plus opportun de réaliser la rue Bertrand Milon en 2018.

Monsieur KERRIEN souhaiterait qu'on ajoute le réseau téléphonique de la route d'Eréac, entre le panneau d'agglomération et la rue Tiphaine de Raguanel, afin de rendre plus visible le radar pédagogique récemment installé.

Les élus municipaux sont d'accord pour ajouter cette section de réseau pour l'année 2018.

Avant d'engager une étude détaillée, le Conseil Municipal doit donner un accord de principe pour la poursuite de cette opération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'engager le projet d'effacement des réseaux dans la rue Bertrand Milon, estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité à :
  - Pour la basse tension : 25 000 € HT ;
  - Pour l'éclairage public : 28 000 € HT ;
  - Pour le réseau téléphonique : 16 000 € TTC (génie civil) et 1 000 € HT (câblage).
  
- **DÉCIDE** d'engager le projet d'effacement des réseaux sur la route d'Eréac, entre la rue des Monts d'Arrée et la rue Thiphaine de Raguanel.

### **10/10/17 - 10 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

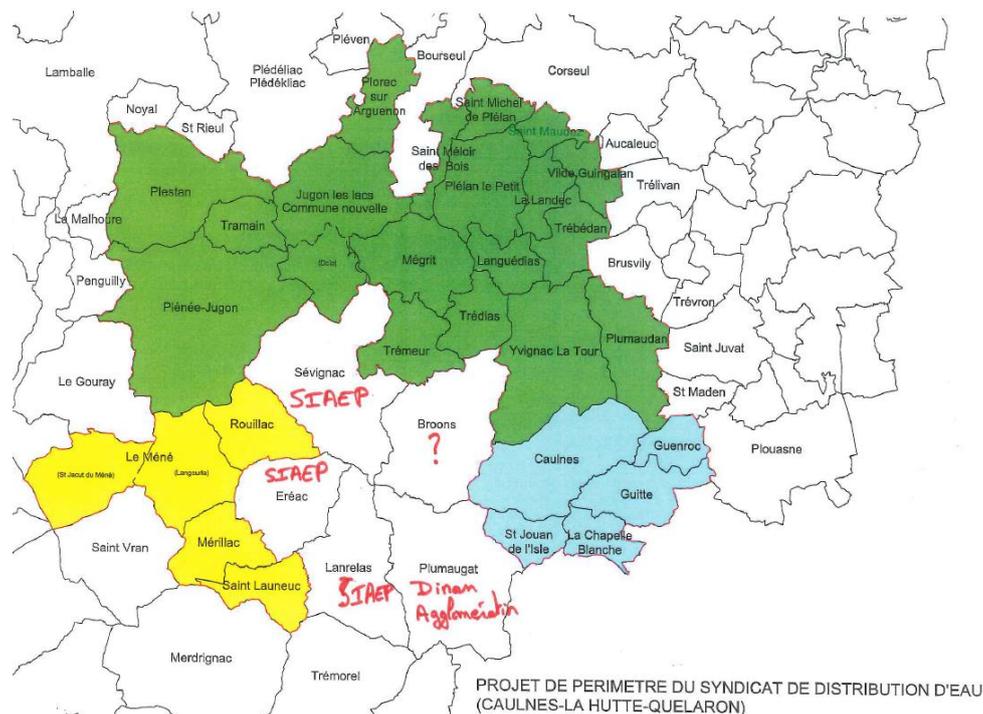
Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce ZA-Gare, la réception définitive des travaux est programmée le 17 octobre 2017:
- En ce qui concerne la réfection des pavés du centre-ville les travaux de réfection sont terminés.  
Après une réunion de la commission travaux avec l'entreprise, il a été demandé à MVTP de reprendre une partie des pavés et l'enrobé de certaines bordures de trottoirs.  
L'entreprise interviendra cette semaine pour effectuer ces travaux, sans bloquer la circulation.  
Par ailleurs, un îlot de pavés dans la rue de Paris sera repris ultérieurement.
- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, une réunion de la commission travaux est programmée le mercredi 18 octobre avec les entreprises retenues afin d'établir le planning du chantier.  
Le déménagement des services administratifs est programmé le lundi 06 et le mardi 07 novembre 2017.  
La Mairie sera donc fermée au public le lundi 06 novembre 2017.
- En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ouest, l'entreprise SATEC doit débiter les travaux ce jeudi 12 octobre.  
Ces derniers commenceront par la Métairie Neuve et se termineront par la rue du Puits.  
Par ailleurs, la rue des Rameaux sera barrée pendant 2 semaines et le planning exact sera élaboré en fonction de l'avancée des travaux. Les riverains seront avertis en conséquence.
- En ce qui concerne les travaux de réhabilitation du réservoir du Fief (Château d'eau), l'entreprise SATEC intervient actuellement sur l'optimisation du fonctionnement hydraulique. Les travaux doivent durer jusqu'au vendredi 20 octobre 2017.  
Ensuite, l'entreprise SADE prendra le relais pendant 12 semaines pour les travaux de réhabilitation du château d'eau.
- En ce qui concerne les travaux de réfection du mur en pierre dans la rue de Dinan (parking public), ils sont terminés. Malgré tout, quelques joints anciens seront à reprendre.
- Enfin, en ce qui concerne l'effacement des réseaux au lieu-dit « Frilouze », l'entreprise STE a bientôt terminé son intervention. Il faut attendre l'intervention d'Orange avant d'enlever les câbles et les poteaux de béton.

### **10/10/17 - 11 – Eau et assainissement – Point sur le transfert de la compétence Eau.**

Monsieur le Maire fait un point détaillé sur le transfert de la compétence Eau. Pour mémoire, une présentation du syndicat de distribution d'eau Caulnes-La Hutte-Quélaron avait été faite au dernier Conseil Municipal du 12 septembre.

- Broons est au cœur d'un territoire où les communes adhèrent au syndicat de distribution d'eau Caulnes-La Hutte-Quélaron.



Toutefois, le réseau de distribution de Broons n'étant pas maillé avec les communes voisines, la question géographique n'est pas un obstacle à l'exercice de la compétence par l'agglomération.

- Concernant le mode de gestion :
  - La compétence sera exercée sur Broons en régie en 2018.
  - Ensuite, le mode de gestion dépendra des débats au sein de la structure exerçant la compétence (Dinan Agglomération ou syndicat).
- Concernant la reprise du personnel :
  - La structure qui prendra la compétence reprendra le personnel affecté à l'Eau.
  - Un équivalent temps plein des services techniques.
  - 0,25 équivalent temps plein du service administratif, qui sera mis à disposition par la commune (la commune est le principal employeur).
- Concernant l'évolution du prix de l'eau :
  - A priori, la loi NOTRe vise à rechercher une convergence du tarif sur le territoire. Aucun délai n'est fixé (peut-être 10 ans ou plus/moins...).
  - Les tarifs du m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (référence couramment utilisée) :  
 Broons = 2,05 € ; Dinan Agglomération = 2,71 € et Syndicat = 2,82 €

Monsieur BOUILLON indique que le tarif du m<sup>3</sup> de l'eau potable en 2015 à Lamballe Communauté était de 1,96 € TTC, nettement inférieur aux tarifs pratiqués sur le secteur de Dinan.

Monsieur le Maire précise qu'en 2015, Lamballe Communauté avait, pour ce service, un endettement aux alentours de 3 millions d'euros. Le tarif n'était donc pas soutenable et il est vraisemblable qu'une hausse a été ou sera effectuée.

- L'Etat obligera la structure exerçant la compétence à séparer les budgets « délégation de service public » et « régie ».  
Pour le Syndicat : Broons sera la seule commune en régie, ce qui signifie qu'il y aurait un budget eau spécifique pour Broons.  
Pour l'agglomération : il y a deux régies, Broons et Plouër-sur-Rance. Dinan Agglomération maintiendra un budget pour chaque commune afin de conserver les autonomies financières.

Pour avoir des éclaircissements sur cette question, la commune a posé une question au service juridique de la Préfecture. A savoir, la séparation des budgets DSP/régie peut-elle induire deux tarifs différenciés sur le territoire de Dinan Agglomération ?

Malheureusement, nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Monsieur le Maire conclut en spécifiant que l'absence de choix impliquera, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une gestion de la compétence par Dinan Agglomération.

Les élus municipaux demandent ce qui peut inciter à adhérer au syndicat ?

Monsieur ROUXEL estime qu'il n'est pas logique de séparer la gestion de l'eau et de l'assainissement. Vu que ce dernier sera géré par Dinan Agglomération, il apparaît opportun que ce soit l'intercommunalité qui gère également l'eau.

Monsieur BOUILLON estime qu'il ne peut pas décider entre les deux structures car il manque d'informations.

Monsieur KERRIEN lui demande de préciser ce qui lui manque comme informations.

Monsieur BOUILLON souhaiterait savoir si l'une ou l'autre des structures s'est engagée sur des projets à Broons.

Monsieur KERRIEN lui répond que cette interrogation ainsi que celle du tarif ont été posées, mais aucune des deux ne peut s'engager pour l'avenir. En effet, les décisions sont prises au niveau du conseil communautaire pour Dinan Agglomération et du conseil d'administration pour le syndicat.

Monsieur le Maire précise que toutes les informations connues ont été exposées à la séance du Conseil Municipal.

Après un tour de table, où chacun a pu exprimer son point de vue et sa préférence,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION)**

- **DÉCIDE** de ne pas rejoindre le syndicat de distribution d'eau Caulnes-La Hutte-Quélaron et de laisser la gestion de la compétence Eau à Dinan Agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 10/10/17 - 12 – Questions diverses.

- Le 03 octobre dernier, la commission Patrimoine s'est réunie pour travailler sur l'embellissement de la Place Du Guesclin.  
Les membres de la commission souhaitent, à l'unanimité, relancer le dossier d'implantation d'une statue de Bertrand Du Guesclin sur la Place.
- Le 04 octobre dernier, la commission Patrimoine a reçu Monsieur Jean-Sébastien BOUDARD, étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne.  
Dans le cadre de son projet de fin d'étude, il souhaite réaliser un projet de rénovation et de réutilisation de tous les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet.  
Les élus municipaux autorisent Monsieur Jean-Sébastien BOUDARD à réaliser ce projet dans le cadre de ses études.  
Par ailleurs, au Conseil Municipal de juillet, il avait été proposé aux élus municipaux d'organiser une visite de l'ancien collège Jean Monnet.  
Monsieur le Maire indique que deux dates vont être prochainement proposées pour effectuer la visite.
- A l'occasion des travaux de réhabilitation du château d'eau, une réunion avait été organisée entre la commune et le syndicat mixte Arguenon Penthièvre (producteur d'eau potable).  
Son Président, Monsieur RAFFRAY, a proposé une visite de la station de production d'eau potable de Pleven.  
Vu l'intérêt des élus, la commune va demander au syndicat une visite de la station.  
Monsieur le Maire précise que l'on invitera Monsieur Henri CHEVALIER qui représente la commune au syndicat.
- Avant les vacances estivales, Dinan Agglomération avait demandé aux conseillers municipaux du territoire de candidater aux commissions thématiques de l'intercommunalité.  
Ensuite, les vice-présidents ont sélectionné les élus pour entrer dans leur commission  
Pour Broons :

Commissions	Elus
Finances	Serge ROUXEL (conseiller communautaire)
Développement économique et numérique	Serge ROUXEL (conseiller communautaire)
Habitat, cohésion sociale	Valérie BOTREL
Petite enfance / enfance-jeunesse	Jean-Paul DUVAL
Sports et équipements	Denis LAGUITTON (conseiller communautaire)
Tourisme	Marie-France DEVRAND
Eau assainissement voirie GEMAPI	Denis LAGUITTON (conseiller communautaire)
Culture patrimoine	Céline ENGEL
Transition énergétique - déchets	Pascal BOUILLON

Monsieur KERRIEN précise que certaines commissions n'ont pas été ouvertes aux conseillers municipaux, comme la commission Finances.

- Monsieur HERVE indique qu'un comité de pilotage PLUI va se réunir le 16 octobre au cours duquel le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) va être présenté. Ce document d'urbanisme définira les grandes orientations du PLUI (environnementales, économiques, transports...).

Monsieur le Maire précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur BOUILLON rappelle qu'un courrier avait été déposé à la Mairie juste avant le début de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2017, de la part des élus de la minorité, qui étaient absents.

Une rencontre a été organisée avec Monsieur le Maire et les adjoints. Il a été évoqué un problème de communication entre la municipalité et les élus municipaux et un manque de transparence.

Madame SERRANT précise qu'elle regrettait un manque d'investissement de certaines commissions.

En tout état de cause, la réunion a permis d'établir des axes d'amélioration aux problèmes évoqués.

En revanche, Monsieur BOUILLON estime que si la situation venait à perdurer, il n'excluait pas une participation différente des élus de la minorité dans la vie municipale.

Monsieur le Maire confirme qu'il a bien reçu les remarques à propos des affaires scolaires.

En revanche, il considère que les problèmes de communication évoqués sont, en partie, non fondés ou de peu d'importance. Il n'y avait donc pas lieu de médiatiser cette affaire.

En outre, il indique que chaque conseiller municipal ne doit pas hésiter à demander l'information à la Mairie. En effet, la municipalité n'a rien à cacher.

Enfin, la participation aux différentes commissions reste le meilleur moyen pour avoir les informations souhaitées.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*